



Le Secrétaire Général National

N° 0092/SGN/PDS/2021

**DÉCISION ADMINISTRATIVE PORTANT MISE EN PLACE
D'UNE COMMISSION NATIONALE DE PRÉPARATION
DES ÉLECTIONS LOCALES**

La date des élections locales a été fixée au 23 janvier 2022. Ces élections sont une étape importante dans la vie politique de notre pays.

Notre parti doit se préparer activement et de la meilleure façon possible pour remporter ces élections.

Face aux enjeux majeurs qui nous attendent, j'ai décidé la mise en place d'une commission nationale de préparation des élections locales.

**Le Secrétaire Général National,
Vu les articles 21, 22 et 23 des statuts et du règlement intérieur du parti,**

DÉCIDE :

Article premier : Il est créé une commission nationale chargée de la préparation des élections locales.

Article 2 : Sont membres de la commission par ordre alphabétique :

PRENOMS	NOM	FONCTIONS
Hawa Abdul	BA	Secrétaire nationale chargée de l'économie numérique
Lamine	BA	Secrétaire général national adjoint chargé des cadres
Assane	BA	Secrétaire national chargé de la mobilisation et de la propagande
Ndèye Gaye	CISSE	Secrétaire générale nationale adjointe chargée des associations féminines nationales, de la société civile et de la parité

Nafissatou	DIALLO	Secrétaire nationale chargée des réseaux sociaux et de la communication interne du parti
Frank Daddy	DIATTA	Secrétaire national chargé des jeunes, des étudiants et des élèves
Dr Malick	DIENG	Secrétaire national chargé de l'idéologie et de la formation
Abdoulaye	DIOP	Secrétaire général national adjoint chargé de la restructuration des banlieues et de la lutte contre les calamités naturelles
Mamadou	DIOUF	Secrétaire national chargé de l'environnement et de l'écologie
Mayoro	FAYE	Secrétaire général national chargé de la communication, de la presse et de la veille médiatique
Khadim	GUEYE	Secrétaire national chargé de l'industrie et des mines
Papa Saër	GUEYE	Secrétaire général national adjoint chargé de l'extérieur et des émigrés
Toussaint	MANGA	Secrétaire général national chargé de la santé et de la lutte contre les épidémies
Cheikh Bara Doly	MBACKE	Secrétaire national chargé des activités parlementaires
Mamadou	NDIAYE	Secrétaire général national adjoint chargé de l'informatique et du numérique
Ndiaga	NIANG	Secrétaire général national adjoint chargé des relations avec les organisations politiques
Dr Yaya	NIANG	Secrétaire national chargé des affaires juridiques et des relations avec les institutions
Pr Joseph	SARR	Secrétaire national chargé de l'éducation
Woré	SARR	Secrétaire générale nationale adjointe chargée des femmes
Famara	SENGHOR	Adjoint au Secrétaire national adjoint chargé des structures et des mouvements de soutien
Maguette	SY	Adjoint au Secrétaire général national adjoint chargé des élections
Abdou	THIAM	Secrétaire national chargé de l'agriculture, de la sécurité alimentaire
Dib	THIARE	Permanent national
Tafsir	THIOYE	Secrétaire général national adjoint chargé des relations internationales et porte-parole du parti

26

La Commission est composée de :

- Président : Daouda NIANG, Secrétaire général national adjoint, Rapporteur du collège des secrétaires généraux nationaux adjoints ;
- 1^{er} Vice-président : Mamadou Lamine THIAM, Secrétaire général national adjoint chargé des élus locaux et Président de l'association des maires et élus locaux ;
- 2^e Vice-président : Doudou WADE, Secrétaire général national adjoint chargé des conflits ;
- 3^e Vice-président : Abdoulaye Racine KANE, Secrétaire général national adjoint chargé des finances et trésorier général du parti ;
- Rapporteurs : Dr Cheikh DIENG, Secrétaire général national adjoint chargé des élections ;
- : Saliou DIENG, Secrétaire national chargé des structures et des mouvements de soutien ;

Article 3 : Les missions de la commission nationale sont précisées par une feuille de route qui lui sera remise pour lui permettre d'accomplir ses missions dont la principale qui consistera à faire des propositions et des recommandations qui permettront de définir des stratégies globales et locales pour les sections et les fédérations du parti portant sur l'organisation et les plans d'action.

Article 4 : La direction des structures et la direction des élections du parti devront collaborer étroitement.

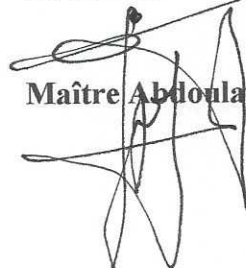
Article 5 : La commission devra rendre son rapport au plus tard le **30 juin 2021**.

Article 6 : Sont chargés de l'exécution de la présente décision administrative, les Secréaires généraux nationaux adjoints, le Secrétaire national chargé des structures et l'administration du parti.

Fait, à Dakar le 25 Mai 2021

Le Secrétaire Général National

Maître Abdoulaye WADE



Ampliation :

- les Secréaires Généraux Nationaux Adjoints ;
- le Secrétaire National chargé des Structures ;
- le Permanent National ;
- Archives.